



Carte grise dont l'un des propriétaire est décédé

Par **Marguerit**, le **25/06/2008** à **13:51**

Bonjour et merci pour vos réponse,

Mon compagnon est décéder brutalement (nous n'étions pas pacsés, il n'avait pas fait de testament) et les enfants qu'il a eu d'un premier mariage ont demandé le concours d'un notaire, bien que nous n'ayons aucun bien immobilier.

Aujourd'hui, ce notaire me demande le justificatif des différents crédits que j'ai contracté avec mon compagnon (Voiture, meubles). Je lui est fourni ces documents.

De plus, il me demande de mettre **[fluo]imperativement[/fluo]** la carte grise de la voiture à mon nom.

Pourquoi ?

Par **Marion2**, le **26/06/2008** à **18:32**

Puisque votre compagnon est décédé et que vos deux noms apparaissaient sur la carte grise, la voiture vous appartient maintenant.